



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Site Hubert Jegourel – intégration du bâtiment de médecine dans le patrimoine du centre hospitalier centre Bretagne

DEL-2012-142

Numéro de la délibération : 2012/142

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 19/12/2012

Date de convocation du conseil : 13/12/2012

Date d'affichage de la convocation : 13/12/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par Mme Françoise RAMEL, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PÉRESSE.

Était absente : Mme Laëtitia LE DOARÉ.

Site Hubert Jegourel – intégration du bâtiment de médecine dans le patrimoine du centre hospitalier centre Bretagne

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

La ville de Pontivy et le centre hospitalier de Pontivy ont signé les 24 et 25 juillet 1989 un bail à construction d'une durée de 30 ans.

Ce bail était destiné à l'édification, sur la parcelle AI 412 d'une superficie de 2 715 m², d'un bâtiment de 117 lits destiné à accueillir les services de médecine et les consultations.

La ville a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui a coûté 34 321 444, 67 F, et l'a financée par dotations du centre hospitalier, pour 13 821 444,67 F, et par emprunts remboursables par le centre hospitalier, pour 20 500 000 F (3 125 204,85 €).

Le dernier remboursement étant intervenu cette année, le directeur du CHCB a formulé une demande de résiliation anticipée du bail conformément à son article 6 qui stipule : « ... à l'expiration du bail, que ce soit par survenance du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, ledit immeuble, avec tous les aménagements et améliorations qui y auront été apportés, deviendra de plein droit et sans indemnité la propriété du bailleur. »

A noter qu'une demande de cession formulée en 2003 avait reçu un accord de principe de la part du conseil municipal, mais le centre hospitalier n'avait pas poursuivi sa démarche.

La résiliation anticipée sera constatée par le plan comptable par une opération d'ordre non budgétaire afin de mettre à jour le bilan de la commune.

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à la demande de résiliation anticipée formulée par la direction du CHCB
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du dossier et à demander au receveur municipal la comptabilisation des opérations d'ordre non budgétaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 20 décembre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**